

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 13 décembre 2011, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présents : Madame Julie Quesnel, adjointe à la Directrice du service des Finances, messieurs Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, André Malette, directeur des opérations – Section voirie, Martin Boisclair, comptable au service des Finances, André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et Charles Ethier, directeur du service de Sécurité incendie,

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 9 décembre 2011

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement portant le 579-05, avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, Secrétaire-trésorière et Directrice générale de la Municipalité, pour être tenue le mardi 13 décembre 2011, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION

II. PRÉSENTATION – BUDGET 2012

III. PÉRIODE DE QUESTIONS

IV. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du Conseil municipal du 13 décembre 2011.
2. Pour adopter le budget de l'année 2012.
3. Pour adopter les taux d'imposition de l'année 2012.
4. Pour adopter le programme des immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014.
5. Pour accepter la levée de la session spéciale.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,

NOTE : Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, présente les grandes lignes du budget 2012 et répond aux questions des citoyens présents.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

11-12-434 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-435 **POUR ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE 2012**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte le budget pour l'année 2012 tel que déposé :

Revenus

Taxes	13 841 332 \$
Paiement tenant lieu de taxes	100 250
Transferts	1 547 245
Services rendus	146 345
Imposition de droits	1 168 500
Amendes et pénalités	56 500
Intérêts	182 500
Autres revenus	<u>427 000</u>
Total des revenus	17 469 672
Affectation du surplus et des fonds réservés	<u>961 794</u>
Total des revenus et affectations	<u>18 431 466 \$</u>

Charges

Administration générale	2 379 682 \$
Sécurité publique	3 140 731
Travaux publics	3 872 801
Hygiène du milieu	1 873 472
Santé et bien-être	5 000
Urbanisme	1 115 684
Loisirs et culture	1 639 375
Frais de financement	<u>283 525</u>
Total des charges	<u>14 310 270</u>

11-12-435

Éléments de conciliation

Remboursement en capital	526 567
Fonds de roulement	35 000
Immobilisations	3 559 629
Total des charges et éléments de conciliation	<u>18 431 466 \$</u>

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 6
CONTRE : 1

Adoptée.

11-12-436

**POUR ADOPTER LES TAUX
D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement portant le numéro 714-11 « Instaurant un régime d'impôt foncier à taux variés » adopté lors d'une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 6 décembre 2011, ledit règlement autorise le Conseil municipal à décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer le coût des dépenses, ce Conseil municipal anticipe des revenus spécifiques non fonciers de 3 528 090 \$, des paiements tenant lieu de taxes de 100 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus spécifiques non fonciers, il est requis un montant de 13 841 332 \$, lequel doit être prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation imposable des rues Rock et Lesage totalise 40 unités et que les terrains vacants constructibles totalisent 1 unité pour un total imposable de 41 unités;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation imposable selon le plan de localisation et bassin de taxation concernant le projet de conception et de réfection d'une partie du chemin Sarrasin aux fins de procéder à sa municipalisation totalise 56 unités;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'évaluation imposable s'élève à 1 445 469 600 \$ pour les catégories d'immeubles suivants :

Catégorie résiduelle	1 414 996 497 \$
Catégorie industrielle	255 100 \$
Catégorie des immeubles à six logements ou plus	2 920 904 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	20 823 699 \$
Catégorie des immeubles agricoles	6 473 400 \$

11-12-436

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète :

- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 0,8636/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables comprenant les immeubles de la catégorie résiduelle de la Municipalité pour l'année 2012.
- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 1,2032/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables comprenant les immeubles de la catégorie industrielle de la Municipalité pour l'année 2012.
- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 0,8636/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables comprenant les immeubles de la catégorie à six logements et plus de la Municipalité pour l'année 2012.
- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 0,0105/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'année 2012 pour le Fonds Vert – Protection de l'environnement.
- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 0,8636/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables comprenant les immeubles de la catégorie agricole de la Municipalité pour l'année 2012.
- ✓ Qu'une taxe foncière générale au taux de 1,2032/100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables comprenant les immeubles de la catégorie non résidentielle de la Municipalité pour l'année 2012.
- ✓ Qu'une taxe d'amélioration locale de 658,97 \$ soit imposée et prélevée pour l'année 2012, sur les 41 unités d'évaluation imposables des rues Lesage et Rock pour pourvoir au remboursement du capital et des intérêts du règlement portant le numéro 634-07, concernant la conception et la construction d'une conduite sanitaire pour un montant totalisant 27 017,77 \$.
- ✓ Qu'une taxe d'amélioration locale de 981,64 \$ soit imposée et prélevée pour l'année 2012, sur les 56 unités d'évaluation imposables selon le plan de localisation et bassin de taxation concernant le projet de conception et de réfection d'une partie du chemin Sarrasin aux fins de procéder à sa municipalisation pour pourvoir au remboursement du capital et des intérêts des règlements portant les numéros 661-09 et 676-10, pour un montant totalisant 54 972,40 \$.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 6
CONTRE : 1

Adoptée.

11-12-437

**POUR ADOPTER LE PROGRAMME
DES IMMOBILISATIONS POUR LES
ANNÉES 2012, 2013 ET 2014**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2012, 2013 et 2014.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte le programme des immobilisations de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2012, 2013 et 2014, le tout tel que décrit dans un rapport faisant partie des présentes.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-438

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION SPÉCIALE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur des Ressources humaines, des
Communications, Secrétaire-trésorier
adjoint et Directeur général adjoint

Jean Lafrenière
Maire